



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الولائية لكرة القدم - باتنة

LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BATNA

لجنة الانضباط

Commission de Discipline

Procès-verbal

N° : 16 Séance du : 06/05/2024

Rencontres JEUNES

Membres présents:

Nom et Prénom	Qualité
BENAHMED Nouredine	Président
HAOUES Abdelouahab	Secrétaire
MERZOUGUI Fares	Membre

Ordre du jour :

1- Traitement des affaires.

Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (**Edition 2015**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes :

15^{ème} journée

Affaire N° : 204

Rencontre : C.A.S.T.EL.ABED // M.FOUM.TOUB (U19) **du : 04-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse M.FOUM.TOUB (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club M.FOUM.TOUB (U-19), et en attribue le gain au club C.A.S.T.EL.ABED (U-19).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club M.FOUM.TOUB.
- C.A.S.T.EL.ABED (U-19) (03) points (03) buts
- M.FOUM.TOUB (U-19) (00) point (00) but

Affaire N° : 205

Rencontre : C.A.S.T.EL.ABED // M.FOUM.TOUB (U17) **du : 04-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-17) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse M.FOUM.TOUB (U-17).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club M.FOUM.TOUB (U-17), et en attribue le gain au club C.A.S.T.EL.ABED (U-17).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club M.FOUM.TOUB.
- C.A.S.T.EL.ABED (U-17) (03) points (03) buts
- M.FOUM.TOUB (U-17) (00) point (00) but

Affaire N° : 206**Rencontre : C.A.S.T.EL.ABED // M.FOUM.TOUB (U15)
du : 04-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-15) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse M.FOUM.TOUB (U-15).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club M.FOUM.TOUB (U-15), et en attribue le gain au club C.A.S.T.EL.ABED (U-15).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club M.FOUM.TOUB.
- C.A.S.T.EL.ABED (U-15) (03) points (03) buts
- M.FOUM.TOUB (U-15) (00) point (00) but

Affaire N° : 207**Rencontre : U.S.DOUANES.BATNA // PROTECTION.CIVILE (U19)
du : 04-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse PROTECTION.CIVILE (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE (U-19), et en attribue le gain au club U.S.DOUANES.BATNA (U-19).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
- U.S.DOUANES.BATNA (U-19) (03) points (03) buts
- PROTECTION.CIVILE (U-19) (00) point (00) but

Affaire N° : 208**Rencontre : A.C.KIMEL // J.S.TIGHARGHAR (U19)
du : 04-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe locale A.C.KIMEL (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club A.C.KIMEL (U-19), et en attribue le gain au club J.S.TIGHARGHAR (U-19).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club A.C.KIMEL.
- J.S.TIGHARGHAR (U-19) (03) points (03) buts
- A.C.KIMEL (U-19) (00) point (00) but

Affaire N° : 209**Rencontre : U.S.DOUANES.BATNA // PROTECTION.CIVILE (U15)
du : 04-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe PROTECTION.CIVILE s'est présentée avec un effectif amoindrie (06 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE et en attribue le gain au club U.S.DOUANES.BATNA.
 - Une amende de 5.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
 - Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe PROTECTION.CIVILE (U.15)
- | | | | |
|-------------------|--------|-------------|-----------|
| U.S.DOUANES.BATNA | (U.15) | (03) points | (03) buts |
| PROTECTION.CIVILE | (U.15) | (00) point | (00) but |

Affaire N° : 210**Rencontre : A.J.AIN.TOUTA // C.R.B.GOSBAT (U19)
du : 04-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe C.R.B.GOSBAT s'est présentée avec un effectif amoindrie (09 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club C.R.B.GOSBAT et en attribue le gain au club A.J.AIN.TOUTA.
 - Une amende de 5.000 DA est infligée au club C.R.B.GOSBAT.
 - Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe C.R.B.GOSBAT (U.19)
- | | | | |
|---------------|--------|-------------|-----------|
| A.J.AIN.TOUTA | (U.19) | (03) points | (03) buts |
| C.R.B.GOSBAT | (U.19) | (00) point | (00) but |

Affaire N° : 211**Rencontre : I.R.B.TIMGAD // M.C.B.EL.MADHER (U17)
du : 04-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENAICHA SAMI.YOUCEF	05J2252	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
SALEM ALA.EDDINE	05J2759	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
HEBERRA AHMED.CHABANE	05J0598	MCBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 212**Rencontre : I.R.B.TIMGAD // M.C.B.EL.MADHER (U19)
du : 04-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HANTAZ AYOUB	05J2239	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
DAILI MED.AMINE	05J2246	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
ZAID AHMED.YASSINE	05J2506	MCBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 213**Rencontre : F.S.DOUAR.DISS // C.S.C.CHAABA (U19)
du : 04-05-2024****JOUEUR (S) EXCLU (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
YOUSFI SIF.EDDINE	05J1455	FSDD	Suspension d'un (01) match ferme.	Agression de l'adversaire sans lésion corporelle.	95 « A » R.G	1.500 DA

JOUEUR (S) AVERTI (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MENASRI MOUADH.CHERIF	05J3229	FSDD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
CHABANE ISLEM	05J3212	CSCC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 214**Rencontre : RENNE.BATNA // STADE.1200.BATNA (U19)
du : 04-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJENANE ACHRAF	05J0380	RENNE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
TAHRI BACHIR	05J0448	RENNE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Partie arrêtée à la 60' minute de jeu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre a été arrêtée à la 60' minute de jeu sur le score de : (01) à (00) en faveur de l'équipe locale **RENNE.BATNA**, suite à une bagarre générale entre les joueurs des deux équipes entraînant un arrêt définitif de la rencontre.
- attendu que, l'auteur de cette infraction est identifié comme, qui concerne le joueur **TELGHEMTI ADEL LN° : 05J1834** de l'équipe **SATDE.1200.BATNA**.

Par ces motifs la Commission de Discipline décide :(Art 99 alinéa 03)

- Match perdu par pénalité au club **STADE.1200.BATNA** et en attribue le gain au club **RENNE.BATNA**.

RENNE.BATNA	(U.19)	(03) points	(03) buts
STADE.1200.BATNA	(U.19)	(00) point	(00) but

JOUEUR(S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF(S)	ARTICLE	AMENDE (S)
TELGHEMTI ADEL	05J1834	S.1200	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Instigateur d'une bagarre générale.	99 Alinéa (3) R.G	5.000 DA
BOUAROUR MONCEF	05J0406	RENNE	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Voie de fait envers adversaire sans lésion corporelle.	95 Alinéa (A) R.G	1.500 DA

La séance levée à 18.00

Le Président

N.BENAHMED

Le Secrétaire

A.HAOUES

